

L'INFO-Lambton

Pour le plaisir d'y vivre !



CANTON DE L'EST
Ici, on étire le temps



Crédit photo : Charles-Étienne Carrier

MAI 2022

BULLETIN MUNICIPAL

Vol. 7 n° 4

Obtenez un rabais de 50 % à l'achat de la carte d'accès au parc national de Frontenac

Souhaitant faciliter l'accès de ses résidents au parc national de Frontenac, la Municipalité de Lambton leur offre cette année un rabais de 50 % à l'achat d'une carte annuelle d'accès au parc. Il s'agit d'une bonification importante par rapport au programme instauré l'année dernière avec une remise de 25 %.

Sur présentation d'une preuve de résidence et d'une autre d'achat, tout résident de Lambton se verra rembourser 50 % du coût d'achat de sa carte d'accès annuelle. De plus, un bon de réduction pour la location d'équipement lui sera remis lors du remboursement. La Municipalité

espère ainsi promouvoir les saines habitudes de vie auprès de sa population et l'inciter à fréquenter l'un des joyaux naturels de notre région. Pour les détails concernant la procédure à suivre : lambton.ca/parc-frontenac.

LOISIRS | ÉTÉ

PARC NATIONAL DE FRONTENAC

REMBOURSEMENT DE 50 % DU COÛT DE LA CARTE D'ACCÈS ANNUELLE POUR LES RÉSIDENTS DE LAMBTON

TOUS LES DÉTAILS
LAMBTON.CA/PARC-FRONTENAC

Pour le plaisir d'y vivre!

Bonne fête des Mères !

Venez célébrer la fête des Mères à l'occasion d'un marché thématique le 1^{er} mai prochain où les fleurs seront à l'honneur ! C'est l'occasion idéale pour une sortie en famille ou entre amis et faire vos achats en prévision de la fête des Mères.

Il y aura un tirage de cinq chèques-cadeaux de 25 \$ chacun parmi toutes les femmes arrivées avant 11 h. De plus, pour chaque achat effectué chez l'un des marchands, vous recevrez un coupon de tirage pour l'un des cinq paniers-cadeaux.

Le bistro-bar sera tenu par Les Produits La Martine et l'animation comme la musique seront sous la gouverne de Michel Mathieu.

Bienvenue à toutes et à tous !

Dans le cadre des marchés public de Lambton, assistez au

MARCHÉ DE LA FÊTE DES MÈRES

AU PRESBYTÈRE DE LAMBTON
LE 1^{ER} MAI 2022 | 10 H À 16 H

5 chèques cadeaux de 25 \$ à faire tirer parmi les premières arrivées

Au programme :

- Bistro-bar par les Produits La Martine
- Paniers cadeaux à gagner
- DJ Michel Mathieu

Dans cette édition

Le mot du maire.....	2
Les nouvelles du conseil.....	3
Aménagement et urbanisme.....	4-5
Service des loisirs.....	6-7
Sécurité incendie.....	8
Comité Jeunesse.....	9
Babillard communautaire.....	10-11
Calendrier mai 2022.....	12



Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

C'est avec plaisir que je partage avec vous quelques nouvelles en cette période tant attendue qui nous permet d'entrevoir enfin à l'horizon l'arrivée prochaine de l'été avec les journées qui rallongent, qui se réchauffent et les feuilles qui réapparaissent aux arbres.

Qui dit printemps dit saison des sucres ! On peut dire que la saison 2022 a été bonne, mais elle est d'ores et déjà terminée. Nous avons eu la chance de célébrer en grand cette tradition et cette industrie purement québécoise le 3 avril dernier avec la première édition de notre fête des Sucres. En effet, au cours de la journée, quelques centaines de personnes se sont donné rendez-vous au marché public thématique qui prenait pour l'occasion des airs de cabane à sucre avec la coulée de tire d'érable sur neige et les fameuses pizzas du temps des sucres des Produits La Martine. Qui sait ? Le succès de cette première édition préfigure peut-être une nouvelle tradition à Lambton !

Deux semaines plus tard, les enfants ont eu une seconde chance de se sucrer le bec lors de la chasse aux cocos de Pâques organisée par le comité Jeunesse avec le soutien de nombreuses entreprises de chez nous. Merci aux organisateurs et aux entreprises participantes pour avoir fait vivre la magie de Pâques à nos jeunes... et moins jeunes !

Aide financière pour soutenir les investissements d'un restaurateur local

Je suis heureux de vous faire part d'une bonne nouvelle qui se concrétise sur le

territoire de notre municipalité en partie grâce à l'environnement économique favorisant les investissements de nos entreprises locales. En effet, le conseil municipal a récemment octroyé une aide financière dans le cadre de ses deux programmes d'aide au développement économique à un restaurant bien de chez nous, le restaurant Côté Cour. Cette aide financière, sous la forme d'une subvention non remboursable et d'un prêt sans intérêt, permet à l'entreprise de faire des investissements importants pour améliorer considérablement sa terrasse extérieure et d'en augmenter le nombre de places assises. C'est exactement le genre de projet que souhaitait encourager le nouveau programme de prêt pour la relance économique postpandémie. Les restaurants ayant été parmi les entreprises les plus touchées par les mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, je tiens à saluer la résilience et la détermination des restaurateurs de chez nous.

Retour et bonification du rabais à l'achat d'une carte d'accès au parc national de Frontenac

À la dernière séance du conseil municipal, nous avons annoncé le retour du rabais qu'octroie la Municipalité de Lambton à ses résidents à l'achat d'une carte d'accès annuelle au parc national de Frontenac. Non seulement nous reprenons ce programme pour une deuxième année, mais nous le bonifions en offrant une remise, non pas de 25 %, mais bien de 50 %. Vous pouvez donc obtenir un remboursement de 50 % du coût de celle-ci sur présentation au bureau municipal d'une preuve de son paiement et de résidence. De plus, une

autre remise, de 15 % cette fois, est donnée à l'achat de la carte Parcs nationaux du Québec, qui vous permet d'accéder à tous les parcs nationaux de la province pour douze mois.

J'espère que ces mesures incitatives sauront vous encourager à fréquenter régulièrement ces joyaux naturels que sont les parcs nationaux du Québec et, tout particulièrement, celui de Frontenac, dont les activités font l'envie de nombreuses municipalités du Québec.

Marché de la fête des Mères

Enfin, je tiens à souhaiter une joyeuse fête des Mères à toutes les mamans de notre communauté. Je profite de l'occasion pour convier la population au prochain marché public thématique qui se tiendra le 1^{er} mai prochain au presbytère de Lambton. Profitez-en pour y faire vos achats, que ce soit pour votre mère ou toute femme occupant une place importante dans votre vie et votre cœur.

Au plaisir !

Ghislain Breton, maire de Lambton



Séance extraordinaire du 30 mars 2022 Séance ordinaire du 12 avril 2022

ADMINISTRATION

- Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et autorisation de signature pour la réfection de la rue du Collège
- Adoption du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation
- Nomination de Geneviève Pinard au titre de remplaçante à la greffe
- Adoption d'une résolution soutenant le peuple ukrainien
- Autorisation de signature d'une entente relative à l'installation, au remisage et au nettoyage des bouées

CONTRATS ET DÉPENSES

- Octroi d'un mandat à CIMA + pour la réalisation d'une étude géotechnique au 302, rue Principale (12 850 \$)
- Octroi d'un mandat à Francis Carrier Arpenteur-Géomètre inc. pour la réalisation d'un relevé topographique et foncier et d'un certificat de localisation au 302, rue Principale (2 000 \$)
- Octroi d'un contrat pour le balayage de rues à Entreprises S.C. Classique (3 250 \$)
- Octroi d'un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière à Transport Adrien Roy & Filles inc. (43 125 \$)
- Octroi d'un contrat de débroussaillages aux entreprises Dany Champagne (85 \$/h)
- Octroi des mandats pour l'excavation, le drainage, le terrassement et la mise en forme de chaussée selon l'équipement nécessaire à la réalisation de chaque ouvrage avec ou sans conducteur
- Octroi d'un contrat pour la fourniture et le transport de pierres concassées à M. Labrecque inc. (14,81 \$/tonne métrique)
- Autorisation d'une dépense additionnelle pour les plans et devis du rang Saint-Joseph (3 000 \$)
- Octroi d'une aide financière (7 000 \$) et d'un prêt (4 000 \$) au restaurant Côté Cour
- Octroi d'un mandat pour la production d'un avis juridique (1 100 \$)
- Participation municipale au projet de pumptrack (20 000 \$)
- Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie 2022-2023 (100 \$)
- Octroi d'un contrat à Quais Techno Docks pour l'achat de défenses verticales pour le quai au Parc du Grand lac Saint-François (3 360 \$)
- Octroi d'un contrat à Expodepot.ca pour l'achat de chapiteaux pour le marché public (4 470 \$)

HYGIÈNE DU MILIEU — VOIRIE

- Autorisation de publication d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la réfection du rang Saint-Joseph

AMÉNAGEMENT — URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Dépôt du projet « Aménagement de la place publique et du Coin-des-Géants » au Fonds régions et ruralité

LOISIRS — VIE COMMUNAUTAIRE

- Remboursement d'une partie du coût de la carte annuelle d'accès au parc national de Frontenac pour les résidents
- Demande de réouverture des sentiers au parc national de Frontenac
- Autorisation de dépôt d'un projet de programmation et d'achat d'équipements audiovisuels au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit
- Engagement à participer à un achat groupé de support/ borne de recharge pour vélo électrique en partenariat avec le regroupement des Cœurs villageois
- Demande d'occupation du domaine public pour le lot 5 688 549

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Autorisation de signature d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie

LÉGISLATION

- Adoption du règlement 22-545 sur l'utilisation de l'eau potable
 - Avis de motion, présentation du projet de règlement et adoption du Règlement 22-549 modifiant le Règlement 21-532 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réfection sur le rang Saint-Joseph
 - Avis de motion, présentation du projet de règlement et adoption du Règlement 22-546 sur le Programme local d'aide financière à la restauration patrimoniale
- ### CONTRIBUTIONS
- Polyvalente Montignac pour le gala Méritas (150 \$)
 - Paroisse Notre-Dame-des-Amériques pour la contribution volontaire annuelle (CVA) (4 000 \$)

Rappel concernant le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles et les modifications entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2021

Contexte

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Modifications au Règlement

En mai 2021, en réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié dans le but d'y assujettir l'ensemble des piscines résidentielles, et les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

En voici quelques-unes :

Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement.

Désormais, ils le doivent. Toutefois, considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans leur a été accordé pour la mise aux normes de leur cour, mise aux normes qui doit être réalisée au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

Nouvelle règle pour les piscines dotées d'un plongoir

Afin de réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon, toute nouvelle piscine dotée d'un plongoir doit être conforme à la norme *BNQ 9461-100*. Celle-ci précise les caractéristiques minimales nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle. Elle exige également que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongoir.

Notons que cette nouvelle norme s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs installés ou remplacés à compter du 1^{er} juillet 2021, ainsi qu'à ceux acquis avant cette date, mais installés à compter du 1^{er} octobre 2021. Dans le cas d'une acquisition faite avant le 1^{er} juillet et d'une installation effectuée au plus tard le 30 septembre 2021, dans le but de tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur des modifications au Règlement, les propriétaires sont exemptés de cette nouvelle règle.

Nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès

Des modifications ont été apportées au Règlement pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines. Depuis le 1^{er} juillet 2021 :

- les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm doivent être lattées ;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou l'enceinte ne doit être installé à moins de 1 m de celle-ci ;
- aucune fenêtre ne doit être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou d'avoir une ouverture maximale de 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et aux enceintes acquises et installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Comme dans le cas des piscines dotées d'un plongoir, pour les mêmes raisons, elles ne s'appliquent pas aux installations acquises avant cette date et installées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2021.

Assouplissements aux règles actuelles

Toujours depuis le 1^{er} juillet 2021 :

- il est désormais possible d'installer un dispositif de sécurité passif (loquet) d'une porte du côté extérieur d'une enceinte s'il se situe à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol ;
- des fenêtres sont autorisées dans un mur formant une partie d'une enceinte si elles sont situées à une hauteur minimale de 3 m ou si leur ouverture maximale est de 10 cm.

Modalités d'application des nouvelles

Pour éviter d'exiger des modifications à un propriétaire dont les installations étaient déjà conformes au Règlement avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, ces dernières ne s'appliquent qu'aux nouvelles installations faites à compter du 1^{er} juillet 2021 ou, dans le cas d'une installation acquise avant cette date, à compter du 1^{er} octobre 2021.

En vertu du Règlement, une nouvelle installation peut être une nouvelle piscine, un nouveau plongeur,

une nouvelle enceinte, une nouvelle plateforme ou une nouvelle terrasse donnant accès à la piscine. Dans le cas d'une piscine démontable (ex. : piscine gonflable), la réinstallation de la même piscine ne constitue pas une nouvelle installation et n'a pas pour effet de rendre applicables les nouvelles règles.

Un document-synthèse du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation résumant les normes du Règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens

ainsi que des formulaires d'autoévaluation sont disponibles sur le lien du ministère suivant : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/>.

Ce lien vous donne accès aussi à la foire aux questions (FAQ) qui répond aux principales interrogations en lien avec les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, y compris les plus récentes modifications entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Pour toute information concernant les normes applicables aux piscines, vous pouvez aussi contacter monsieur Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418 486-7438, poste 25, ou à l'adresse courriel ibe@lambton.ca.

Source : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ

Votre
gouvernement



Québec

Éclairez-vous au bon endroit ?

Défi du mois : observer nos luminaires extérieurs, ceux de la maison ou de notre entreprise.

La lumière s'échappe-t-elle des côtés ou du haut du luminaire ? Voyons-nous directement son ampoule ou sa source lumineuse lorsque nous regardons le luminaire de côté ?

Toutes ces questions semblent banales. Pourtant, l'orientation de plusieurs luminaires peut avoir un impact sur le gaspillage énergétique, l'éblouissement créé par le luminaire, la qualité de vie des résidents autour du luminaire, la visibilité du ciel étoilé.

On éclaire pour des raisons de sécurité (escaliers, obstacles, travail de nuit) ou pour nous aider à nous repérer dans l'espace (entrées de bâtiment, sentier piétonnier et autres).

L'usage de certains luminaires, comme les sentinelles ou les projecteurs orientés perpendiculairement au sol, nuit malheureusement aux efforts de protection de l'environnement nocturne puisque leur lumière est envoyée dans tous les sens. Envoyer de la lumière vers le ciel, n'est-ce pas comme chauffer sa maison avec la porte ouverte ? Et envoyer de la lumière directement dans les yeux, n'est-ce pas éblouissant, nuisible à la visibilité ? La grande majorité du temps, c'est le sol qui doit être éclairé, et non les murs ou les fenêtres des voisins !

Il existe heureusement des solutions pour bien éclairer :

— les sentinelles et projecteurs vous sont essentiels ? Munissez-les d'un détecteur de mouvement.

— utiliser des modèles de luminaires abordables qui cachent la source de lumière et dirigent le cône de lumière uniquement vers le sol. De multiples exemples sont disponibles sur : cieletoilemontmegantic.org/luminaires.

Alors, éclairez-vous au bon endroit ?

Éclairez vers le bas avec une ampoule non visible pour profiter en haut du spectacle étoilé !



Reserve Internationale de
CIEL ÉTOILÉ
du Mont-Mégantic

Programmation des activités estivales 2022 du Service des loisirs

Camp de jour et service de garde estivale

Découvrir, explorer et t'amuser en plein air, c'est ce qui t'attend au camp de jour de Lambton. Ateliers et activités spéciales chaque semaine, baignade, plein air et une foule de surprises !

Catégorie : 5 à 12 ans

Horaire : 27 juin au 26 août 2022

Prenez note que le camp de jour sera fermé du lundi 1^{er} août au vendredi 5 août.

DÉBUT DES INSCRIPTIONS LE 2 MAI 2022 | PLACES LIMITÉES

Sportmax

Pour ceux et celles qui aiment bouger, le Sportmax est parfait puisqu'il favorise l'esprit d'équipe et les saines habitudes de vie par la pratique d'activités sportives diverses.



Heures et coût à confirmer.
Inscription au **418 486-7558**
ou à loisirs@lambton.ca.



Badminton, Dek hockey et ballon-balai intérieur

Ils sont de retour ! Deux terrains seront disponibles les mardis et jeudis de 18 h à 20 h au centre communautaire et sportif. Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour connaître la date d'ouverture des surfaces de jeux.



Initiation à la balle molle

Ligue locale enfants/adolescents - Équipes mixtes

En collaboration avec l'OTJ de Saint-Romain, nous offrons de la balle molle aux enfants et aux adolescents de Lambton, de Saint-Romain et des villages environnants. Les catégories seront définies selon les inscriptions obtenues.

L'activité pourrait débuter à la mi-mai pour se terminer juste avant la rentrée des classes en août. Nous prévoyons utiliser les lundis et mercredis soir pour les séances d'entraînement ou les parties. Pour plus d'information, contactez Michel au **418 486-7558**.



OFFRES D'EMPLOI



Entraîneur | Entraîneuse Sportmax

Nous recherchons une personne de plus de 16 ans qui adore les sports, qui a de l'énergie à revendre et qui rêve de partager sa passion et ses connaissances avec les plus jeunes pour assurer le rôle d'entraîneur ou d'entraîneuse Sportmax.

Si tu te reconnais et que le poste t'intéresse, contacte le Service des loisirs au **418 486-7558** ou écris à loisirs@lambton.ca.

Préposé | Préposée à l'accueil et à la restauration

Nous sommes présentement à la recherche d'une personne responsable pour assurer le poste de préposé ou de préposée à l'accueil et à la restauration au camping du Parc du Grand lac Saint-François. Ça vous intéresse ?

Communiquez avec nous au **418 486-7558** ou faites parvenir votre candidature à loisirs@lambton.ca.

Joins-toi à notre équipe !

Soirées dansantes

Quoi ?

Initiation à la danse en ligne
Nouvelle danse chaque mois

Quand ?

6, 13, 20 et 27 mai
À 19 h (sauf exception)



Coût ?

10 \$

Lieu ?

Centre communautaire et sportif de Lambton

Pour plus d'information : 418 486-7558.



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

VOUS SOUHAITEZ OFFRIR DE BEAUX MOMENTS DE DÉCOUVERTE À DES ENFANTS DE 5 À 12 ANS ?

Nous recherchons deux bénévoles pour la bibliothèque de l'école de la Feuille-d'Or. Il s'agit de suggérer, de lire et d'offrir aux enfants des livres pour les aider à s'épanouir et à s'instruire.

Type de bénévolat : régulier

Lieu : bibliothèque de l'école de la Feuille-d'Or

Temps requis : 2 jours/mois

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Mme Claire Boulanger au 418 486-2419.

Vous aimeriez découvrir la voile ?

C'est maintenant ou jamais ! Venez suivre un cours de voile de cinq jours grâce à la tournée du programme Voile mobile de la Fédération de voile du Québec qui s'arrête pour une semaine à Lambton l'été prochain.

Dates : fin juin ou début juillet (dates précises à confirmer)

Horaire : à confirmer

Lieu : parc du Grand lac Saint-François à Lambton

Clientèle admissible : adultes et enfants (9 ans et plus)

Coût : à confirmer

Contactez-nous dès maintenant
à loisirs@lambton.ca
pour vous inscrire !



Offre d'emploi

Coordonnateur / Coordinatrice aux loisirs, sports, culture et vie communautaire

Description

La personne titulaire planifie, coordonne, supervise et met en place des programmes d'activités de nature sportive, récréative et culturelle pour maximiser les infrastructures de la municipalité. Elle voit à l'organisation d'événements spéciaux et développe une gamme d'activités variées et de qualité pour les citoyens de tous âges de la municipalité, et ce, en complémentarité avec les organismes du milieu. Elle est responsable de la réalisation d'événements et apporte une assistance technique et professionnelle aux organismes.

Description complète du poste à lambton.ca/emplois.

Permis de feu à ciel ouvert

Tout citoyen désirant faire un feu de branches et de bois à ciel ouvert se doit de demander un permis à cet effet. Vous n'avez pas besoin de permis pour les feux dans les cuves ou foyers munis d'un grillage ou d'un pare-étincelles, mais, pour un feu à ciel ouvert, l'obligation d'un permis est une mesure préventive et sans frais.



Vous devez le demander au moins 24 heures à l'avance (jour ouvrable) auprès de Michel Fillion, directeur de Sécurité incendie, en composant le 418 486-7438. Vous pouvez consulter le site Internet de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour connaître l'échelle de risque au www.sopfeu.qc.ca.

En cas d'urgence, faites le 911 pour l'équipe de sauvetage nautique de Lambton

Voici les équipements essentiels à bord d'une embarcation :

- Un gilet de sauvetage pour chaque personne à bord ;
- Une ligne d'attrape flottante d'une longueur minimale de 15 m ;
- Un dispositif de remontée à bord ;
- Un sifflet ;
- Un dispositif de propulsion manuelle ou une ancre et un câble, un cordage, une chaîne d'une longueur minimale de 15 m ;

- Une écope ou pompe de cale manuelle.

Si l'embarcation est munie d'un moteur :

- Une lampe de poche étanche ou trois signaux pyrotechniques de type A, B ou C ;
- Un dispositif ou appareil de signalisation sonore ;
- Feux de navigation ;
- Un extincteur d'incendie de catégorie 5BC.



Piscine et enfants : les règles de sécurité

Durant la chaude période estivale, la piscine représente un véritable lieu de plaisir et de rassemblement, mais il y a quelques règles de sécurité à respecter pour passer un bel été. Un permis est nécessaire pour l'installation d'une piscine. Vous pouvez effectuer votre demande au 418 486-7438.

Sécurisez l'accès à la piscine

Vous êtes dans l'obligation de sécuriser les accès à la piscine afin que vous seuls puissiez décider du moment où les enfants s'approchent de l'eau.

1. Avec une clôture
2. Avec des loquets et des pentures à ressorts
3. Avec une échelle munie d'un dispositif de sécurité
4. En ne laissant aucun objet près de la piscine
5. En éloignant le système de filtration et tout escalier

6. En ne négligeant pas les petites piscines pour enfants

7. En vous préparant à assurer une baignade sécuritaire. Avant la baignade, sortez tout ce dont vous avez besoin près de la piscine : couches, lingettes, serviettes, cellulaire, crème solaire, etc. Près de la piscine, ayez une perche ou un objet flottant, telle une bouée, pour pouvoir venir en aide à une personne en détresse. Donnez des consignes claires à tous les utilisateurs de la piscine selon leur âge et la réalité des lieux, comme ne pas se bousculer, ne pas s'agripper à un autre enfant, ne pas plonger, etc.

8. Surveillez les enfants en tout temps. La surveillance s'avère de mise durant toute la durée de la baignade. Ne quittez jamais les enfants des yeux et ne les laissez jamais seuls.



Si vous devez vous éloigner, ne serait-ce que pour un instant, demandez-leur de sortir. Ne succombez pas à leurs demandes : « j'ai trop froid quand je sors », « je me tiens sur le côté », « je reste dans les marches »... Une petite pause avec leur serviette ne leur fera aucun mal et quelques minutes de lamentations n'équivalent en rien à une noyade.

9. Désignez une personne responsable

10. Refermez l'accès à la piscine et sécurisez les lieux lorsque vous partez.



RETOUR SUR LA

CHASSE AUX COCOS

DU SAMEDI 16 AVRIL DERNIER

Nous sommes très heureux de vous annoncer que la chasse aux cocos organisée par le comité Jeunesse de Lambton a été un réel succès ! C'est un peu plus de 175 jeunes accompagnés de leurs parents et amis qui ont sillonné les rues du village à la recherche de cocos de Pâques. Nous tenons à remercier tous nos commerçants participants d'avoir si bien accueilli nos jeunes enfants. Merci, également, à tous les commanditaires sans qui cette activité n'aurait pu être possible. Finalement, aux enfants de Lambton, merci pour votre participation. Nous espérons que vous serez à nouveau heureux de vous sucrer le bec avec nous l'an prochain !



Merci à nos commanditaires !

Municipalité de Lambton — Intermarché Poirier et Fils — Dépanneur St-François — Atelier Calipa — Bijouterie JL Rouillard — Meubles Rousseau — Équipro André Bolduc — Les ateliers Cel'arts — La Rose d'or — Korvette — Cantine L'Express — Garage M. Bélanger — Résidence St-François — Pizzeria Casa-Deli — Dominique Isabel, podologue & dada des ongles — Salon Karo-Coiffure — Pharmacie Manon Roy — Bar laitier Bizz Glace — Garage Lemaykanic — Autobus G Dion — Restaurant Côté Cour — Lacroix Sports Nautique — Ferme Lambton — Ferme Donold Lapointe — Boulangerie Lambton — M. Pierre Dostie — La Ferme du Pêché Mignon



CONCOURS DE DÉCORATION D'OEUF DE PÂQUES



Aznavour autrement...

Samedi 28 mai 2022 à 20 h

À la salle de spectacle de l'aréna
213, rue de l'Aréna, Lambton (Qc) G0M 1H0

Billet : 20 \$

L'auteur-compositeur-interprète Marc Pouliot, au piano, nous fait redécouvrir les chansons et la vie d'artiste de Charles Aznavour.

Les profits iront à l'église Saint-Vital de Lambton.

Pour information : Denis Bélanger, au 418 486-7541



Horaires des messes de mai

Les dimanches 8 et 22 mai à 10 h 30 à l'église Saint-Vital de Lambton

Les mardis 3 et 17 mai à 14 h au Foyer Saint-François et à 14 h 45 au **Foyer La Rose d'or**

Le vendredi 13 mai à 16 h à l'église Saint-Vital de Lambton

Bienvenue à tous !



Remerciements de la fabrique

Le brunch du printemps, qui a eu lieu le dimanche 20 mars dernier, a rassemblé plus de 200 participants !

Ce fut un immense succès qui a dépassé les attentes. Nous désirons remercier chaleureusement tous ceux et celles qui y ont participé, travaillé, ou qui ont fait un don ! Grâce à toutes ces personnes, nous avons amassé un montant net de **3 415 \$** pour les travaux de restauration à l'église Saint-Vital de Lambton. Merci !

Un groupe de bénévoles enthousiastes !

Journée de quilles

Les Chevaliers de Colomb de Lambton organisent une journée de quilles à la salle de quilles de Lac-Drolet le 28 mai 2022 à compter de 9 h. Pour vous inscrire, contactez Denis Turcotte au 418 486-2809 ou Claude Patry au 418 486-7608.

Nous vous attendons en grand nombre !

Claude Patry, Grand Chevalier



Lambton

Dans le cadre des marchés public de Lambton, assistez au

MARCHÉ DE LA FÊTE DES MÈRES

AU PRESBYTÈRE DE LAMBTON
LE 1ER MAI 2022 | 10 H À 16 H

5 chèques cadeaux de 25 \$ à faire tirer parmi les premières arrivées

Au programme :



Bonjour à tous,

Au nom du conseil d'administration de l'Association du Grand lac Saint-François, je sollicite votre adhésion de membre à l'Association du Grand lac Saint-François — secteur sud (AGLSF-SS) et, par le fait même, votre contribution à la protection et à la conservation de la qualité de l'eau du lac.

Comme vous le savez peut-être déjà, notre association poursuit trois objectifs :

- collaborer avec l'Association pour la protection du Grand lac Saint-François (APPGLSF) (Grande Association) en contribuant financièrement à des actions de protection pour l'ensemble du lac ;
- défendre les intérêts des membres auprès des différents paliers de gouvernement ;
- travailler à la protection et à la conservation du Grand lac Saint-François (GLSF).

Votre cotisation de membre et vos dons nous permettent d'agir !

L'année 2021 a été marquée par des changements importants que nous avons apportés dans le but de concentrer nos efforts sur la protection de l'environnement du GLSF. En plus d'avoir travaillé à la renaturation des rives dans le secteur de Lambton, nous avons aussi collaboré avec la Grande Association pour revoir nos priorités et centraliser nos actions.

Notre site Internet et notre page Facebook représentent maintenant les trois associations (secteur sud, secteur du Barrage et secteur de Coleraine). Le nom de Grande Association, autrefois l'Association des riverains du GLSF, est devenu l'Association pour la protection du GLSF (APPGLSF). Les trois associations poseront de plus en plus d'actions sous l'égide de l'APPGLSF.

Dans un bref avenir, des discussions importantes s'imposent avec et entre les acteurs décisionnels pour contrôler, voire empêcher les plantes exotiques envahissantes (PEE) de se transmettre d'un cours d'eau à l'autre. Plusieurs cours d'eau de notre région sont touchés et nous vous demandons expressément de procéder au lavage de votre embarcation lorsque vous la changez de cours d'eau. Il y a d'ailleurs une station de lavage gratuite et obligatoire au parc municipal de Lambton pour vous rendre service.

En plus d'encourager nos actions, comme membre de l'AGLSF-SS, vous bénéficiez :

- de remises d'un total de plus de 100 \$ chez nos commanditaires. Ce total de remises accordées dépasse largement le coût de la carte de membre ;
- gratuitement, de l'application Ondago pour cellulaire positionnant votre embarcation sur la carte du GLSF, avec indication des profondeurs.

L'Association du secteur sud, administrée par des bénévoles, invite tous les riverains et non riverains de Lambton concernés par la protection de ce si beau lac à se joindre à elle.

Pour adhérer et obtenir votre carte de membre, nous recommandons un montant de 35 \$. De plus, un don de 5 \$ pour la gestion des habitats fauniques et ensemencements serait grandement apprécié ainsi que tout autre don destiné à appuyer la gestion environnementale du GLSF.

Pour un renouvellement ou une nouvelle adhésion, vous pouvez aller sur notre site Web au <https://www.legrandlacstfrancois.org/carte-de-membre-en-ligne>.

Les personnes ayant demandé ou renouvelé leur carte de membre avant le 15 juin se verront inscrites automatiquement à des tirages de cartes bathymétriques du GLSF et de prix offerts par nos commanditaires. Passez le message à vos voisins et amis !

Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles dynamiques pour siéger à notre conseil d'administration. Faites-moi signe !

Guylaine Thérault, présidente
Association du Grand Lac Saint-François
secteur sud



Concours de photo 2022

Si vous êtes amateur de photographie, la Galerie d'art du presbytère de Lambton vous invite à participer à son cinquième concours de photos visant à faire découvrir les talents de photographe des citoyens de tout âge (permanents, saisonniers, étudiants) de Lambton ainsi que des 19 autres municipalités de la MRC du Granit.

THÈME : LE PATRIMOINE BÂTI de la MRC du Granit

Montrez-nous le patrimoine que vous aimez : une maison, une grange, un édifice, un pont, une fontaine, un four à pain, une croix... Le patrimoine doit être localisé sur le territoire d'une des vingt municipalités de la MRC du Granit. **Date limite d'inscription : 12 juin 2022**

Prix à gagner : des prix en argent pour chacune des trois catégories, soit Amateur, Jeune, Membre d'un club de photos. Les photos gagnantes seront exposées tout l'été à la Galerie d'art du presbytère. Pour les règlements du concours et le formulaire de participation, consultez le site Web de la Municipalité de Lambton (lambton.ca, onglets *Le Citoyen/Arts* et *Culture/Galerie d'art du presbytère/Concours de photos 2022*).

Pour information : kcarriere11@gmail.com.



CALENDRIER MAI 2022

1 Marché de la fête des Mères
10 h à 16 h
Presbytère de Lambton

4 Collecte des matières recyclables
Mercredi

8 Fête des Mères



8 Réunion des Chevaliers de Colomb

9 h

Salle des Chevaliers de Colomb

Informations : 418 486-7608



9 Collecte des ordures (rural)
Lundi

10 Collecte des ordures (périmètre urbain)
Mardi

10 Séance ordinaire du conseil
19 h
Centre communautaire
Informations : 418 486-7438



18 Collecte des matières recyclables
Mercredi

24 Collecte des ordures (rural)
Lundi

25 Collecte des ordures (périmètre urbain)
Mardi

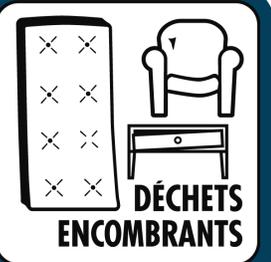
28 Spectacle Aznavour autrement...
20 h
Centre communautaire
Informations : 418 486-7541

28 Journée de Quilles
9 h
Informations : 418 486-2809 | 418 486-7608



31 Collecte des encombrants
Mardi

**Veillez prendre note
que la collecte des
encombrants aura lieu
le 31 mai 2022.**



L'INFO-LAMBTON

Production et contenu : Municipalité de Lambton
Contenu : Municipalité de Lambton, organismes de Lambton
Révision : La 27^e lettre

L'INFO-LAMBTON - 10 éditions
Date de tombée : le 15 de chaque mois

Abonnement informatique :

C'est avec plaisir que nous vous inscrivons sur notre liste d'abonnés et que nous vous expédions notre bulletin mensuel par courriel si vous nous transmettez votre adresse à : adm@lambton.ca.

Dépôts légaux :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada - ISSN 2562-539X

OFFRE D'EMPLOI

MONITEUR MONITRICE CAMP DE JOUR

**Une formation
rémunérée, un vrai
emploi et du plaisir
tout l'été, ça te
tente ?**

Pour plus d'information,
téléphonez au 418 486-7438
du lundi au vendredi de 8 h 30
à 16 h 30 ou écrivez à
info@lambton.ca.

Postulez dès maintenant !

